

SEANCE du 12 janvier 2023

Assainissement : approbation dossier de mise à jour du zonage d'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une étude de zonage d'assainissement a été faite en 2012 par la commune de Saint Servant, afin d'étudier la faisabilité technique et économique du raccordement des villages de Saint Gobrien et de La Lande au réseau d'assainissement. A l'issue de cette étude, seul Saint Gobrien a été retenu pour être raccordé au réseau d'assainissement collectif. Il n'y a pas eu d'enquête publique.

En 2020, la compétence assainissement a été transféré à Ploërmel Communauté.

Conformément à l'article L 22224-10 du code général des collectivités territoriale (CGCT), les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au code de l'environnement :

- 1°) Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées,
- 2°) Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations.

Le zonage initial de la commune de Saint Servant date de 1998, une révision du zonage a été initiée en 2012. Cette révision n'ayant pas été soumise à enquête publique, Ploërmel Communauté a réalisé une mise à jour de la révision du zonage d'assainissement courant 2022.

Le projet de révision n° 1 prévoit :

- Secteur relevant de l'assainissement collectif :
 - o Le bourg : zones urbanisées et urbanisables situées en périphérie du secteur assaini,
 - o Village de Saint Gobrien.
- Secteur relevant de l'assainissement non collectif : le reste de la commune.

Avant mise à l'enquête publique, les projets de zonage assainissement doivent être soumis à un examen au cas par cas par la Mission Régionale d'Autorité Environnementale. La révision initiée par la commune a reçu un avis favorable de la MRAe le 7 mars 2014, dispensant le projet d'évaluation environnementale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve la mise à jour du zonage d'assainissement, dossier qui va être soumis à enquête publique en février.

Demande de subventions dont DETR : projet aménagement cimetière – accessibilité

Monsieur le Maire présente le dossier d'aménagement du cimetière, pour permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et diminuer l'entretien des services techniques en végétalisant ce qui peut l'être.

Le cimetière comprend aujourd'hui une allée centrale principale de 6 mètres de large, cette allée est recouverte d'une couche de gravillons sur un sol stabilisé. Le projet consiste à réduire cet espace gravillonné en remplaçant une partie de l'allée par un espace enherbé en axe et en y ajoutant une allée de chaque côté permettant ainsi à tous les usagers le déplacement en tout confort et toute sécurité, les allées seront construites en enrobé ou béton désactivé. Une place aux PMR sera identifiée sur le parking situé à l'entrée du cimetière.

Ces travaux sont éligibles à la DETR Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. L'estimatif financier est d'environ 44 686 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le projet,
- Sollicite la DETR et l'aide du Département,
- Approuve le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Travaux d'aménagement	44 686	DETR 40%	17 874
		DEPARTEMENT 30%	13 405
		TOTAL subventions reçues	31 279
TOTAL TRAVAUX	44 686	COMMUNE – reste à charges	13 407

Voirie 2022 : point sur les problèmes de travaux

Aymeric PIRIO informe le conseil de la réunion avec l'entreprise Charier et le Cerema afin de trouver une solution aux problèmes de voirie réalisés en 2022, sur les 4 portions de route : La Touche Piro, La Ville Léo, Lézarnan-Meslan et Guermahia. A savoir, les routes sont très dégradées, les matériaux n'ont pas tenus.

La commune a sollicité le CEREMA, le centre d'étude des routes, ancien laboratoire d'analyse de Saint Briec pour nous accompagner de leur expertise dans ce dossier.

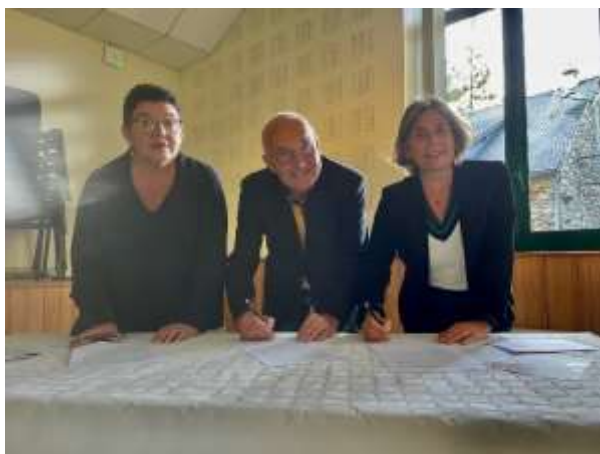
Dans l'immédiat, le Cerema et l'entreprise ont effectué des prélèvements pour vérifier la composition des matériaux. Il n'y a pas de réception de travaux effectuée et la réception se fera avec des réserves. Ce dossier risque d'aller au contentieux.

Le maire informe l'assemblée que le Cerema transmet une note de frais pour l'accompagnement et pour la réalisation des analyses.

Questions diverses

Mise en réseau de la bibliothèque

Marie Thérèse JAOUEN présente le dossier. Elle a assisté à une réunion à ce sujet, avec les communes de Val d'Oust, Montertelot. Il est intéressant pour Saint Servant de se regrouper avec ces communes voisines, compte tenu de la proximité et d'un fonctionnement similaire. Val d'Oust bénéficie d'un agent, qui pourrait faire la navette entre ces communes afin d'acheminer les livres empruntés. Ce regroupement permettrait une offre plus étendue, voire des animations communes. Il faudra acquérir un même logiciel. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide ce projet de mise en réseau à l'unanimité. Il conviendra d'établir une convention entre les communes participantes pour formaliser le fonctionnement.



Servitude de passage pour câbles électriques sur parcelle ZP 92 – Guermahia

Monsieur CLEQUIN demande une autorisation à la commune pour le passage d'un câble électrique enterré au niveau de la parcelle ZP 92 (chemin communal – domaine privé), entre le cracker solaire qu'il envisage de poser et son exploitation.

Préalablement à ce passage de câble, il convient d'établir une servitude de passage pour le câble électrique sous-terrain, par acte notarié ou éventuellement par acte en la forme administrative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour l'établissement de la servitude de passage,
- Tous les frais sont à la charge du demandeur

Balade thermique

Une balade thermique par Ploërmel Communauté est prévue samedi 21 janvier à 9 heures. 9 élus sont inscrits.

Motion de soutien au centre hospitalier de Ploërmel

Maryannick LE DEVEHAT donne lecture d'une motion de soutien au centre hospitalier de Ploërmel. Le conseil municipal approuve cette motion.

SEANCE du 8 mars 2023

Modification des statuts du Syndicat Scolaire du Pays de Josselin

Le comité syndical du Syndicat scolaire du Pays de Josselin, lors de sa réunion du 31 janvier 2023, a approuvé une modification des statuts du syndicat concernant l'article 9 : contribution des communes. En effet, les élus du comité syndical du Syndicat scolaire ont validé le projet de déconstruction/reconstruction de la partie élémentaire de l'école Suzanne BOURQUIN. Or, ils souhaitent que la répartition du financement de cet équipement entre les communes soit différente par rapport à ce qui était initialement prévu dans les statuts.

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration de l'école et annonce les clés de répartition des autres communes. Josselin a augmenté sa clé de répartition de 29.6 à 40% ainsi que Guillac et La Croix Helléan.

Le conseil municipal donne son avis favorable à l'unanimité.

Lotissement LE ROCHER : convention avec Morbihan Energies pour l'éclairage, pose de fourreaux télécom et coût électricité, convention avec Eau du Morbihan pour l'eau

Monsieur le Maire présente les coûts relatifs aux réseaux pour le lotissement LE ROCHER.

Pour l'extension du **réseau Electrique** (desserte interne) pour 4 lots :

Coût prévisionnel des travaux HT 15 200 € HT

Contribution financière de la commune 50% soit 7 600 €

Pour **l'éclairage public**, l'estimation prévisionnelle s'élève à 1 420 € HT, TVA 284 €, ttc 1 704 € TTC

Contribution Morbihan Energies (30%) soit 426 €

Pour la pose de **fourreaux TELECOM** – 100 % à la charge de la collectivité.

Coût HT 4 300 € soit 5 160 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend connaissance des coûts pour les réseaux électriques, éclairage et fourreaux TELECOM,
- Autorise le maire à signer les conventions et engagements financiers avec Morbihan Energies.

Convention avec Eau du Morbihan

Le coût de la desserte interne du lotissement est estimé à 11 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec Eau du Morbihan.

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- *Ja Basket* 1200 €
- *FNACA* 100 €
- *Cyclo* 450 €
- *HPPS* 300 €
- *Gym* 500 €
- *Chasse* 350 € et 600 € pour les piégeurs de ragondins
- *Diou ster* 600 €
- *Avenir* 2000 €
- *Ogec* 4561 € pour garderie et 13815 € pour la cantine – soit 18376 euros
- *A P E L* 700 € livres de Noël.
- *AEP* 140 €
- *L'Oust à la Garonne* 450 €
- *les Foustivités ne sollicite pas de subvention.*

La salle des fêtes est gratuite pour les associations n'ayant pas de subvention communale.

Associations ou organismes extérieurs à la Commune

- *Banque alimentaire* 85 € (forfait annuel et facture réglée au CCAS Josselin en fonction des colis distribués)
- *Restos du cœur* 100 €
- *Secours catholique* 150 €

Approbation des comptes administratifs 2022 et comptes de gestion

✚ **COMMUNE** : Après lecture des réalisations budgétaires, le compte administratif 2022 est le suivant :

✚ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 493 077,95 euros,

Recettes : 686 939,83 euros

Excédent de l'exercice 2022 : **+ 193 861,88 €**

Excédent 2021 reporté : + 204 545,98 €

Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : + 398 407,86 €

✚ **Section d'Investissement**

Dépenses : 266 162 euros,

Recettes : 428 916,64 euros

Résultat de l'exercice 2022 : excédent **+ 162 754,64 €**

Résultat 2021 reporté : + 176 272,37 €

Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : + 339 027,01 €

Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : + 737 434,87 euros.

Après présentation du Compte Administratif 2022 et, sur demande de Madame Maryannick LE DEVEHAT, adjointe, le Conseil procède au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

✚ APPROUVE le compte administratif 2022 de la Commune (pour 9)

✚ **LOTISSEMENT L'ATELIER** : Après lecture des réalisations budgétaires, le compte administratif 2022 est le suivant :

✚ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 31 823,52 €

Recettes : 14 816,52 €

Résultat de l'exercice 2022 : déficit - 17 007 €

Résultat 2021 reporté : - 22 256,71 €

Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : - 39 263,71 €

✚ **Section d'Investissement**

Dépenses : 0 €

Recettes : 31 231,52 €

Résultat de l'exercice 2022 : excédent 31 231,52 €

Résultat 2021 reporté : déficit - 31 231,52 €

Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : 0 €

Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : - 39 263,71 euros.

Après présentation du Compte Administratif 2022 et, sur demande de Madame Maryannick LE DEVEHAT, adjointe, le Conseil procède au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Lotissement l'Atelier (pour 9).

✚ **LOTISSEMENT LE ROCHER** : Après lecture des réalisations budgétaires, **le compte administratif 2022** est le suivant :

✚ **Section de Fonctionnement :**

Dépenses : 4 415 €

Recettes : 0 €

Résultat de l'exercice 2022 : déficit - 4 415 €

✚ **Section d'Investissement**

Résultat de l'exercice 2022 : 0

Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : - 4 415 euros.

Après présentation du Compte Administratif 2022 et, sur demande de Madame Maryannick LE DEVEHAT, adjointe, le Conseil procède au vote. Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le Compte Administratif 2022 du Lotissement le ROCHER (pour 9).

✚ **Approbation des comptes de gestion 2022**

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Trésorier sont conformes, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECLARE que les comptes de gestion de la Commune, du Lotissement L'ATELIER et du lotissement LE ROCHER pour l'année 2022 dressés par le Receveur, visés et certifiés conformes à l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Règlement Jardin du souvenir – prix des plaques

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de règlement du Jardin du souvenir. Le conseil municipal approuve ce règlement, qui entre en vigueur suite envoi au contrôle de légalité et fixe le tarif de la plaque nominative à 20 euros.

Adoption du référentiel M57 en 2024

La M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète. Elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences susceptibles d'être exercées par les collectivités pour améliorer la lisibilité et la qualité des budgets et des comptes publics locaux. Elle permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux. La M57 présente la particularité de pouvoir être appliquée par toutes les catégories de collectivités territoriales puisqu'elle reprend les éléments communs aux cadres communaux, départementaux et régionaux. La M57 est un prérequis indispensable à la mise en place du Compte Financier Unique (CFU). Considérant l'avis favorable du comptable public en date du 01/02/2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve l'application de l'instruction budgétaire et comptable M57 pour le Budget Principal, et le cas échéant, pour les budgets annexes M14 à partir de l'exercice 2024 et décide

l'application dès le 1^{er} janvier 2024, du référentiel M57 dans sa version abrégée, compte tenu des seuils de population retenus.

Budget 2023 : prévisions travaux au stade, cimetière

Travaux au stade :

Monsieur LE BLANC présente les devis relatifs à une clôture pare-ballons au stade. Deux devis reçus.

Paysages de l'Oust fait l'abattage de la haie de cyprès sur 146 mètres et le rognage des souches sur 20 cm et pose d'une clôture pare-ballons, au prix de 36 084 € TTC.

SAM Paysages propose la clôture pare-ballons au prix de 38 322,90 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient l'offre de Paysages de l'Oust,
- sollicite les subventions accordables, Département et FAFA (Fédération Aménagement Foot Amateurs).
- Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	30070	Département 30%	9021
		FFF	10000
		Commune reste à charges	11049



Projet arrosage terrain de foot :

Le conseil municipal a déjà échangé sur le projet d'arrosage du terrain de foot, en septembre 2022. Malgré les conditions climatiques, notamment la sécheresse et le risque de limitation du recours à l'eau potable, il est décidé de prévoir un raccordement au réseau d'eau. Devis SAUR présenté.

Après en avoir délibéré, il est décidé de prévoir un raccordement au réseau d'eau et de valider le devis de la SAUR qui s'élève à 6420,58 € HT, soit 7 704,70 € TTC.

Travaux au cimetière :

Madame LE DEVEHAT présente les devis. 4 entreprises sollicitées, seules Paysages de l'Oust et Sam Paysages ont répondu. Le devis de Sam Paysages s'élève à 50 850 € TTC avec un constat d'huissier

pour le relevé photographique de chaque tombe avant intervention. Le devis de Paysages de l'Oust s'élève à 49766,40 € TTC, sans constat d'huissier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de SAM Paysages et sollicite les subventions accordables.



Label Commune du Patrimoine Rural

Monsieur le Maire présente le dossier de candidature au label « Commune du Patrimoine Rural de Bretagne ». La charte qualité du label présente la procédure d'attribution du label.

La première étape - le repérage coûte 250 €.

La deuxième étape : l'étude *si le repérage s'avère favorable* pour l'attribution du label est estimée à 2 500 € (sur la base de 50 hameaux).

Si la commune est labellisée, la cotisation s'élève à 1,5 € par habitant par an.

Ce label permettrait à la commune, notamment pour l'église et aux particuliers de bénéficier d'aides pour la restauration du patrimoine bâti ancien.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la candidature à ce label,
- désigne Marie Thérèse JAOUEN pour le suivi de ce dossier. Elle sera assistée de Bernard LE BLANC, Agnès BRUNEL, Michel LE VANNIER, Jean-René RICHARD et Florian NAYL.

Réflexion sur le choix d'un chauffage en mairie

Les chaudières de la mairie sont en panne. Des devis de remplacement ont été demandés.

Actuellement, le chauffage fonctionne au gaz, la solution avec un chauffage en aérothermie est étudiée. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de s'orienter vers la solution Pompe à chaleur et souhaite une assistance pour le choix par le technicien du pôle habitat de Ploërmel Communauté. Décision reportée au prochain conseil.

Questions diverses

- **Projet MAM Maison d'Assistantes Maternelles et Convention Territoriale Globale**
Monsieur le Maire suggère une étude pour la faisabilité d'une MAM. Il est nécessaire d'avoir des assistantes maternelles sur la commune. Une construction neuve pourrait être envisagée sur le terrain communal proche de l'arrêt RIV.

Ploërmel Communauté nous informe également qu'elle s'engage actuellement dans la mise en place d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf du Morbihan et la Msa Portes de Bretagne. L'objectif est de développer des actions pertinentes en faveur des familles et des habitants sur l'ensemble d'un territoire reposant sur un diagnostic partagé et en fonction des priorités d'actions définies de manière concertée sur différents champs d'intervention : la petite enfance, l'accompagnement à la parentalité, l'enfance, la jeunesse, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement et l'amélioration du cadre de vie.

En parallèle, les modalités de financement de la CAF évoluent, passant du Contrat Enfance Jeunesse au « Bonus Territoire CTG » au 1^{er} janvier 2023. Pour permettre de garantir le maintien des financements déjà versés et permettre de financer de nouveaux services (Maisons d'assistants maternels, garderies, ludothèque ...) chaque Commune doit délibérer pour conserver les financements obtenus ou en requérir sur la période 2023-2027.

Aussi, le conseil municipal décide :

- de s'engager dans la démarche de Convention Territoriale Globale mise en place par Ploërmel Communauté sur la période 2023-2027,
- autorise le maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la CAF et à s'inscrire dans ce dispositif de Ploërmel Communauté

-

- **Réunion Sensibilisation à l'usage des écrans**

Marie Thérèse JAOUEN donne un aperçu de la réunion organisée par Ploërmel Communauté sur la thématique 'Sensibilisation de nos jeunes à l'usage excessif des écrans'.

Par ailleurs, l'association Douar Nevez et la cellule de protection des familles de la Gendarmerie Nationale ont présentés leurs possibilités d'actions ou d'assistances auprès des élus sur les thématiques violences intra familiales, jeunesse, addictions ...

- **Responsable bibliothèque**

Monsieur le Maire propose que Marie Thérèse JAOUEN soit la responsable de la bibliothèque. Accord du conseil.

SEANCE du 6 avril 2023

Vote des taux des impôts directs locaux

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 10.85 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.95 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.4 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Vote des budgets

Budget COMMUNE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 1 037 229,86 €,
- En section d'investissement à 1 824 140 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Commune 2023.

Budget Lotissement LE ROCHER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 179 420 €,
- En section d'investissement à 183 830 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du lotissement le ROCHER.

Budget Lotissement L'ATELIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2023 qui s'équilibre à 54 268.71 € en section de fonctionnement.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget du lotissement l'ATELIER ;

Travaux de voirie 2023

Travaux voirie 2022

Aymeric PIRIO donne un compte rendu du dossier voirie 2022. Les travaux ne sont toujours pas réceptionnés et l'expertise menée par le CEREMA indique clairement que les matériaux ne sont pas conformes au descriptif prévu. Monsieur le maire précise que l'assureur de la commune va nous accompagner au niveau juridique sur ce dossier et prendra en charge une partie des frais d'avocat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne délégation au maire pour tenter au nom de la commune les actions en justice pour régler ce contentieux.

Monsieur LANG précise qu'il y a des trous qui se forment sur la route de Meslan qui devient dangereuse à la circulation. Le Maire indique que le chantier n'étant pas réceptionné, l'entreprise est responsable en cas de problème. Un courrier va être adressé pour pose de panneaux et limitation de la vitesse à 30 km/h.

Prévisions de travaux 2023 :

La commission voirie propose de réaliser les travaux suivants :

- Route du Moulin de Carmenais à partir du Moulin de Carmenais sur 1000 ml vers Saint Gobrien en bicouche,

- Route du bourg vers Lézarnan, en enrobé

Monsieur PIRIO présente les devis de l'entreprise Eiffage et de l'entreprise COLAS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la proposition de l'entreprise EIFFAGE, mieux-disante qui s'élève à 94 701,80 € HT,
- Sollicite la subvention accordable.

Travaux de busage à La Lande :

Monsieur PIRIO explique que l'eau de la route se dirige vers un terrain privé, il convient de canaliser cette eau. Des devis ont été sollicités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la proposition d'Eiffage, pour 4 365 euros HT,
- Sollicite la subvention accordable.

Remplacement pont au village des Noes :

La commission voirie propose également de refaire le pont au village des Noes, la route s'affaisse. Présence d'un cours d'eau.

Monsieur Pirio a fait la démarche auprès de la police de l'eau et présente les devis pour refaire ce pont (ouvrage d'art).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient l'offre de l'entreprise BEUREL TP de Plessala (Côtes d'Armor) d'un montant de 11 040 euros HT,
- Sollicite la subvention accordable

Eclairage public

Monsieur le Maire a sollicité Morbihan Energies pour revoir l'éclairage public. 4 secteurs ont été évalué. Voici les estimations sommaires :

- Entrée du bourg : remplacement de 4 lanternes vétustes sur poteau béton par de l'éclairage led – coût 5280 € TTC – participation Morbihan Energies 1320 €,
- Rue du Calvaire : 2 mats autonomes éclairage solaire - coût 14640 € TTC – participation Morbihan Energies 6100 €,
- Rue des chênes : 3 mats autonomes éclairage solaire – coût 21840 € TTC participation 9100 €,
- Village Saint Gobrien : remplacement de 15 lanternes vétustes par de l'éclairage led – coût 19440 € TTC participation 4860 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Prend connaissance des coûts,
- Valide l'éclairage pour l'entrée du bourg, la rue du calvaire et la rue des chênes (2 mats),
- Reporte Saint Gobrien, préférant un effacement de réseau,
- Autorise le Maire à signer les pièces correspondantes.

Arrosage intégré du terrain de foot

Monsieur le maire présente les devis pour l'arrosage intégré du terrain d'honneur.

Les entreprises SPARFEL et ROPERT Paysage ont été consultées. Le devis ROPERT s'élève à 40979,06 € TTC. L'entreprise SPARFEL a été relancée depuis 2021 et n'a pas actualisé son devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve ces travaux (Vote :11 pour),
- Retient l'offre ROPERT,
- Sollicite les subventions accordables,
- Valide le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	HT
Travaux	34 149.22	Département 30%	10 244
		District 10%	3 415
		TOTAL subventions reçues	13 659
TOTAL	34 149.22	Commune – reste à charge	20 490

Questions diverses

Baux agricoles

- Location terre agricole : la parcelle ZN 132 exploitée par l'EARL de La Ville Léo est reprise par la GAEC de la Ville Léo,
- La parcelle ZS83 36 ares est reprise par Nicolas LE BLANC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal demande au maire la mise à jour des baux correspondants.

Demande de subvention par le collège Sainte Marguerite de Josselin

Le collège organise plusieurs voyages-découverte ou voyages linguistiques pour ses élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} et sollicite une subvention communale pour les 16 élèves domiciliés à Saint Servant afin de diminuer le coût pour les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de ne pas accorder de subvention. (1 pour, 1 abstention, 9 contre)

Révision tarif journée sport

Le conseil municipal décide de revoir la participation financière pour la journée sport organisée aux vacances scolaires à la salle des sports, avec l'intervention de Profession Sport 56. Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe à 10 euros la participation pour le 1^{er} enfant et à 8 euros à partir du 2^{ème}.

Commission embellissement

Maryannick LE DEVEHAT intègre la commission comme en début de mandat.

Chauffage et eau chaude salle des sports

Jean René RICHARD signale une température trop élevée dans les vestiaires à la salle des sports.

SEANCE du 9 juin 2023

Éléments sénatoriales : élection des délégués et de leurs suppléants.

Election de 3 délégués et de 3 suppléants en vue des élections sénatoriales. Les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours. Le premier tour de scrutin a lieu à la majorité absolue, s'il y a un second tour, il a lieu à la majorité relative.

Election de trois délégués :

Trois candidats : Hervé Brulé, Maryannick Le Dévéhat, Bernard LE BLANC

Résultat : 11 votes, 0 nul, 0 blanc, majorité absolue 6

Sont élus au premier tour : Bernard LE BLANC (10), Maryannick LE DEVEHAT (10), Hervé BRULÉ (10)

Election de trois suppléants :

Trois candidats suppléants : Jean-René RICHARD, Agnès BRUNEL, Valentin LANG

Résultat : 11 votes, 0 nul, 0 blanc, majorité absolue 6

Sont élus au premier tour : Jean-René RICHARD (11), Valentin LANG (11), Agnès BRUNEL (10)

Rédaction du procès-verbal et clôture du scrutin à 20 heures.

Remplacement du système de chauffage à la mairie : choix de l'entreprise

Le chauffage de la mairie est en panne, il convient de le remplacer. Le choix du nouveau système s'est porté sur de l'aérothermie. L'étude indique qu'il est nécessaire de passer en triphasé. La modification du branchement s'élève à 900.72 € TTC (ENEDIS). La modification du tableau électrique s'élève à 5766 € TTC (JAN).

Monsieur le maire présente 2 devis :

L'entreprise Christophe JAN propose 2 unités pompe à chaleur de marque DE DIETRICH avec un ballon eau chaude de 100 litres, pour un coût de 31 680€ TTC ;

L'entreprise Engie Home Services propose de remplacer les chaudières gaz par 2 unités pompe à chaleur de marque PANASONIC, pour un coût de 27 406,26 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise Engie Home Services.

Création d'une Maison d'Assistants Maternelles : choix de l'architecte

Echanges de l'assemblée sur le bien-fondé de cette MAM Maison d'Assistants Maternelles. Marie-Thérèse JAOUEN exprime son ressenti en tant qu'ancienne assistante maternelle. Cette construction devra être évolutive, à savoir prévoir une extension pour par exemple des logements pour personnes âgées. Trois assistantes maternelles sont intéressées pour intégrer la MAM à Saint Servant.

Le conseil municipal donne son accord pour lancer ce projet.

Une consultation a été faite auprès de 3 architectes pour la mission de maîtrise d'œuvre, pour la construction de cette structure au cœur du bourg pour l'accueil de trois assistantes maternelles et donc l'accueil potentiel de 12 enfants, sur la base suivante :

- Surface prévisionnelle : 150 m²,
- Travaux estimés à 350 000 euros.

Le dossier complet devait comporter des références de dossiers d'aménagements similaires avec une proposition d'honoraires sur une mission complète : ESQ AVP PRO ACT EXE-VISA DET AOR et quantitatifs.

Pierre LE BLANC, architecte à Guer n'a pas souhaité répondre, ne travaillant pas avec les communes.

BLEHER, architecte à Plumelec propose une offre, avec un taux à 9.74 % ;

Références : MAM Baden (180 m²), MAM St Barthélémy (180 m²), MAM Plumelin, Guégon, Bignan ...
GUMIAUX et GOMBAUX, architecte à Montfort sur Meu/Ploërmel propose une prestation avec un taux de rémunération à 10,43%.

Références : ALSH Marzan, Sulniac, Crêche Merdrignac, Ecole primaire La Chapelle Caro, Accueil enfance AUGAN, GUER

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- retient la proposition du cabinet BLEHER avec le bureau d'études BET Fluides, pour une prestation avec un taux de rémunération à 9,74%,
- autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Droit de préemption : parcelles ZB 123 et ZB 124

Monsieur le Maire propose d'aménager les abords du presbytère, considérant l'intérêt de cet ensemble parcellaire au regard du chemin de Compostelle et suggère d'instituer un droit de préemption sur les parcelles ZB 123 et ZB 124 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'instituer un droit de préemption sur les parcelles ZB 123 et ZB 124, considérant ce périmètre aux abords de l'enceinte du presbytère, pour un accueil sur le chemin de compostelle et Tro Breizh.

Demande de subvention par l'amicale des donneurs de sang du Pays de Josselin

Une demande de subvention par l'amicale des donneurs de sang du Pays de Josselin a été faite fin mars, c'est-à-dire après le vote des subventions aux associations par la commune de Saint Servant. Les années précédentes, le conseil accordait une subvention auprès de cette association.

Aussi, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder 50 euros.

Chapelle Saint Gobrien – reprise des travaux, demandes de subventions

Pour faire suite à une réunion avec les entreprises pour la reprise des travaux à la Chapelle Saint Gobrien, il est proposé à la maîtrise d'ouvrage de réaliser les tranches optionnelles 2 et 3 du chantier. La tranche optionnelle n° 2 concerne la restauration intérieure et extérieure du clocher et du transept nord. La tranche optionnelle n° 3 concerne la restauration de la sacristie.

La tranche optionnelle n° 2 était estimée à 350 000 euros HT en 2020,

La tranche optionnelle n°3 est estimée à 170 000 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'affermir la tranche optionnelle n°2,
- sollicite les subventions accordables pour la tranche optionnelle n°3 auprès de l'ETAT (DRAC), du Département et de la Région,
- approuve le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes		HT
Travaux TO3	170 000,00 €	Etat	50%	85 000,00 €

		Fond incitatif	15%	25 500,00 €
		Département	20%	34 000,00 €
		Région	10%	17 000,00 €
		Autofinancement	5%	8 500,00 €
TOTAL	170 000,00 €			170 000,00 €

- décide la décision modificative suivante :
 - . Dépenses 2313 + 204 000 €
 - . Recettes 1641 + 204 000 €
- autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

Questions diverses

- Demande aide pour sortie scolaire pour élève classe ULYS

L'école Saint Louis sollicite la commune pour une demande d'aide pour un élève scolarisé en classe ULIS, pour une classe de découverte, qui a eu lieu à La Bourboule du 2 au 8 avril 2023. Le coût demandé aux familles est de 263 euros. L'aide permettrait d'amoinrir le coût pour les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de participer à hauteur de la participation pour les sorties scolaires des élèves scolarisés à Saint Servant. L'aide accordée est de 80 euros.

SEANCE du 25 septembre 2023

Présentation projet 'parcours permanents' GRAVEL et VTT

Madame VERMET de Ploërmel Communauté présente le projet de parcours permanents GRAVEL et VTT.

Création de circuits permanents Gravel :

Après avoir pris connaissance :

- Du projet de création de circuits permanents Gravel, validé par PloërmelCommunauté, en séance du conseil communautaire du 3 avril 2023,
- Que ce projet de parcours permanents Gravel, comprend quelques itinéraires traversant le territoire de la commune de Saint-Servant sur Oust,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de donner un avis favorable au tracé des parcours permanents Gravel dénommés :

- JOSSELIN_70
- CAMPENEAC_JOSSELIN_90
- BIKEPACKING

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

- le tracé des parcours permanents Gravel tel qu'il figure sur les plans IGN au 1/25.000^{ème} annexés à la présente délibération, et la désignation des chemins ruraux et voies communales correspondants.

S'ENGAGE :

- en ce qui concerne les chemins ruraux et les voies communales :

- à ne pas aliéner les chemins ruraux empruntés par les parcours permanents Gravel, à y maintenir la libre circulation pédestre, équestre et cyclotouriste, à conserver leur caractère touristique, environnemental et d'ouverture au public,
- à autoriser un balisage et une signalétique en conformité avec les instances fédératrices et/ou structures compétentes,

AUTORISE

- Ploërmel Communauté à maintenir ou à défaut, à rétablir la continuité des itinéraires,
- Ploërmel Communauté à prévoir la création d'itinéraires de substitution de qualité égale, en cas de modifications du tracé consécutives à toute opération foncière ou déremembrement,
- Ploërmel Communauté à passer une ou plusieurs convention(s) de passage le Propriétaire privé, la Commune et l'Intercommunalité, en cas de passage inévitable sur une ou plusieurs parcelle(s) privée(s),
- Ploërmel Communauté à entretenir des chemins ruraux définis ci-dessus ainsi que les passages conventionnés avec les propriétaires privés afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public (entretien du cheminement et des équipements, balisage, etc.), conformément à la gestion de cette compétence par Ploërmel Communauté.

Création de circuits permanents VTT :

Le conseil municipal décide de reporter sa décision quant aux circuits permanents VTT, du fait des passages sur propriétés privées et de la chasse.

Réseau Eaux pluviales Saint Gobrien : contrat maîtrise d'œuvre

La rénovation du réseau eaux pluviales va avoir lieu en même temps que la création du réseau assainissement à St Gobrien par Ploërmel Communauté. Un groupement de commandes est prévu avec Ploërmel Communauté.

Pour la phase étude, menée en parallèle avec celle du réseau assainissement, il convient de contractualiser avec ARTELIA, maître d'œuvre de Ploërmel Communauté (accord-cadre).

Au stade provisoire, le coût estimatif du réseau EP est de 385 222,50 HT

Monsieur le Maire présente le contrat avec ARTELIA. Le forfait de rémunération s'établit ainsi :

- Coût prévisionnel *provisoire* des travaux : 385 222,50 € HT,
- Taux de rémunération : 3.4 %
- Forfait *provisoire* de rémunération : 13 097,60 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer le contrat avec ARTELIA et les documents relatifs à ce dossier.
-

Lotissement LE ROCHER : rapport d'analyse des offres et attribution des marchés

Une consultation a été lancée début juillet pour la viabilisation du lotissement LE ROCHER, avec remise des offres pour le 8 septembre dernier.

Les travaux se décomposent en 3 lots :

Lot 1 – Terrassement Voirie

Lot 2 – Assainissement EU EP

Lot 3 – Mobilier, Maçonnerie et Espaces végétalisés

La commission 'ouverture des plis' s'est réunie le 8 septembre.

Le cabinet ATE et l'atelier NAGA ont analysé les offres.

Le critère d'analyse des offres :

- Prix des prestations : 40%
- Valeur technique : 60%
-

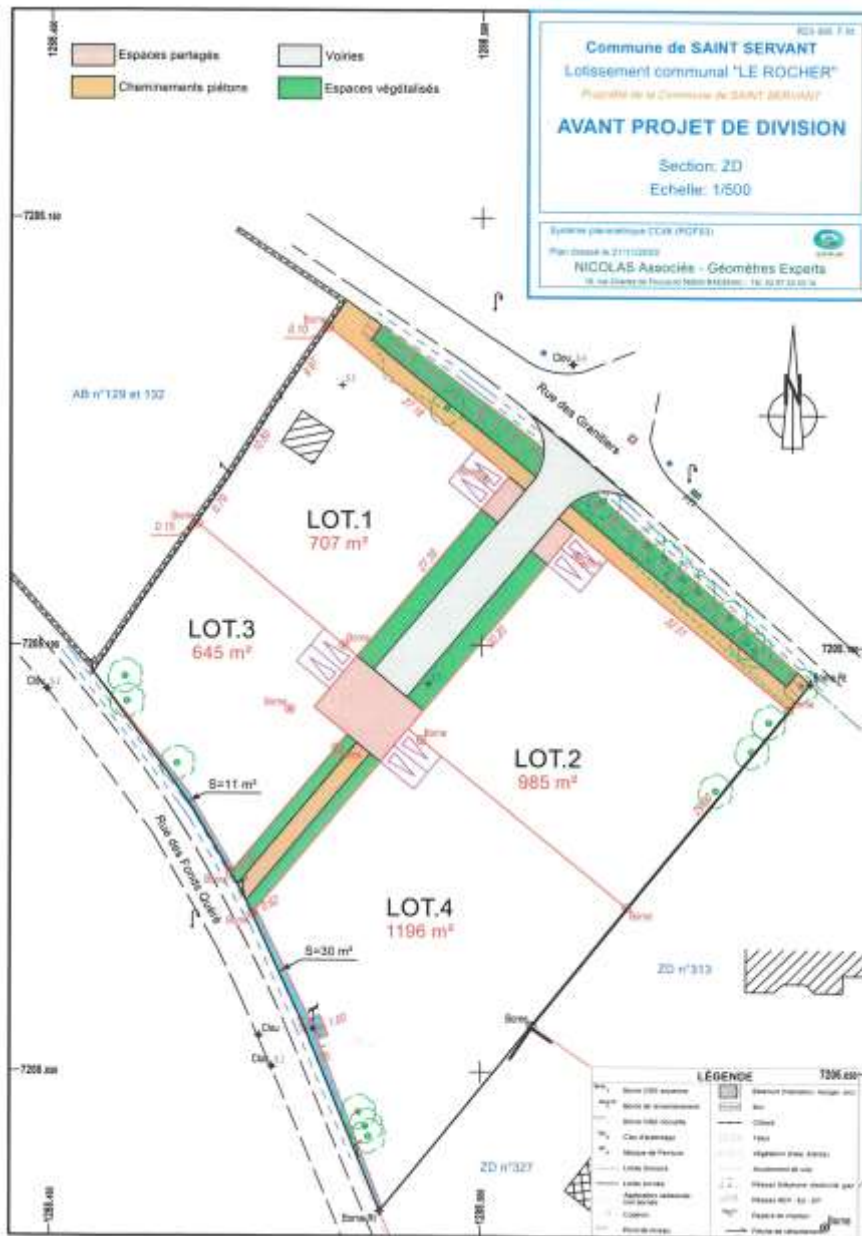
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de suivre la proposition du maître d'œuvre et :

- Attribue le lot 1 à l'entreprise COLAS pour un montant de 43 279,55 € HT,
- Attribue le lot 2 à l'entreprise COLAS pour un montant de 28 303,96 € HT
- Attribue le lot 3 à l'entreprise GOLFE BOIS CREATION pour un montant de 15726,48 € HT
- Autorise le maire à signer les marchés relatifs à cette affaire.

Lotissement LE ROCHER : fixation du prix de vente

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulatif du coût du lotissement LE ROCHER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le prix de vente à 39 euros TTC.



Droit de préemption : parcelle ZB 121

Monsieur le Maire demande au conseil de statuer sur l'inscription d'un droit de préemption sur la parcelle ZB 121, parcelle située dans le prolongement d'autres parcelles préemptées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ? Décide d'inscrire un droit de préemption sur cette parcelle ZB 121.

Projet d'acquisition de la parcelle ZB 162

Madame LE DEVEHAT informe l'assemblée de son contact auprès des héritiers de Madame BLERY, pour l'acquisition de la parcelle ZB 162, afin de réaliser un chemin. Le prix proposé est de 2000 euros. Il faudra auparavant que la succession de Madame BLERY soit réglée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne son accord pour l'achat de cette parcelle au prix de 2 000 euros,
- Autorise le maire à signer les documents relatifs à cette affaire auprès de Maître LE STRAT à Ploërmel.

Fourrière : contrat avec CEPJ Forges de Lanouée

Monsieur le maire propose de contracter avec le centre CEPJ situé à Forges de Lanouée pour la capture et prise en charge des animaux errants et fourrière.

Le service est disponible 24h/24h et 7j/7j.

Le tarif proposé est de 0.9 €/habitant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De contracter avec le Centre CEPJ de Forges de Lanouée à compter du 1er janvier 2024,
- Autorise le maire à signer les pièces relatives à cette affaire.

Renouvellement contrat médecine du travail avec le Centre de gestion

Le Maire rappelle que depuis 2017 la commune de Saint Servant adhère au service de médecine professionnelle et préventive du CDG du Morbihan. La convention en vigueur arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise le maire à signer la convention actualisée, pour une durée d'exécution de 3 ans.

Morbihan Energies : contrat pour horloges Ecowatt

Morbihan Energies a proposé à la commune 2 horloges connectées 'Ecowatt', pour l'éclairage public. Monsieur le Maire présente le contrat de partenariat pour le pilotage de ces deux horloges par Morbihan Energies en cas d'alertes 'ECOWATT'.

A savoir, RTE, gestionnaire du réseau français de transport d'électricité, en partenariat avec l'ADEME ont lancé « Ecowatt », dispositif citoyen de pilotage du système électrique.

Ce dispositif permet à tous d'agir sur la consommation d'électricité en fonction de signaux :

Vert : consommation normale

Jaune : consommation élevée

Orange : consommation tendue

Rouge : consommation très tendue

Lorsque la consommation est trop élevée, une alerte sms « vigilance coupure » est envoyée aux souscripteurs de l'alerte.

Le contrat a pour objet de désigner Morbihan Energies pour éteindre ou abaisser l'éclairage public, au nom et pour le compte de la commune, dans le cas d'une alerte rouge Ecowatt.

Le partenaire à savoir la commune :

- Donne mandat à Morbihan Energies pour gérer l'abaissement ou la coupure pendant l'alerte

ecowatt,

- Informe la population dans les meilleurs délais,
- Prend un arrêté de police municipale,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire à signer ce contrat avec Morbihan Energies, engagement jusqu'au 31/12/2027.

Choix entreprise : entretien talus

Monsieur Pirio présente les devis d'entretien de talus.

Le devis de l'entreprise BRULÉ MALABOEUF s'élève à : 65 €/ heure pour les chemins et de 160 €/ km pour les voies communales.

Pour la sarl BELLAMY, le devis s'élève à : 90 € /heure pour les chemins et à 165 €/km pour les voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient la proposition de l'entreprise BRULÉ/MALABOEUF

Questions diverses

- Fibre optique : déploiement dans certains villages,
- Voirie 2022 : les travaux de voirie vont être refaits par l'entreprise Charier
- Infraction d'urbanisme : le conseil est avisé d'une infraction à Tréfarhouet
- Voitures épaves à St Gobrien : un courrier en réponse va être adressé à l'intéressé
- Projet Eolien à Bilio : enquête publique en cours - le conseil ne souhaite pas donner d'avis sur ce projet
- Sol salle des sports : Jean René RICHARD alerte sur la nécessité de respecter des consignes d'utilisation du sol de la salle et propose une réunion avec les associations. Un entretien du sol pour un montant total de 4 234.88€ TTC a été réalisé cet été par une société spécialisée, le sol étant devenu glissant
- Monsieur le Maire informe de son entretien avec le propriétaire de la maison cadastrée AB 98, 99 au cœur du bourg. Une estimation lui a été transmise

Décision modificative budget commune

Les crédits budgétaires sont insuffisants pour régler les dernières factures relatives à la maison multiservices.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide du virement de crédit suivant :

- Opération Voirie – compte 2315 -500 euros
- Opération Maison multiservices – compte 2315 + 500 euros